

## Politique | Hopital : Agnès Buzyn promet des primes et des recrutements pour l'été



« Hopital, urgence ! », « L'hopital n'est pas une marchandise ! », « Pour l'hôpital, des moyens ! C'est avec ce genre de scansions que la ministre de la Santé Agnès Buzyn a été accueillie le 11 juillet aux Urgences de l'hôpital de La Rochelle, après avoir été non moins chahutée à l'EHPAD de Saint-Martin-de-Ré quelques heures plus tôt. Malgré le climat tendu et un service d'ordre sur les dents, la ministre ne s'est pas départie de son calme et de son sourire, saluant personnellement patient et personnel croisé sur son chemin : « Je viens leur dire toute ma reconnaissance dans cette période que je sais extrêmement difficile. »

Dans ce contexte où les semaines de grèves s'enchaînent depuis plusieurs mois d'un service à l'autre, en particulier aux Urgences, Agnès Buzyn est venue faire une annonce censée calmer les esprits. « Aujourd'hui, ce que je veux leur dire, c'est que j'ai pris des mesures d'urgence pour les aider à recruter. Il y a du financement prévu pour recruter du personnel d'été en remplacement, et pour payer des heures supplémentaires. » Alors que l'hôpital de La Rochelle planche sur plan de création d'un nouveau centre vers le palais des congrès, en périphérie de ville, elle promet en filigrane son soutien au projet : « Il y aura un budget dédié à la réhabilitation d'un certain nombre de services d'urgence. Beaucoup sont trop petits, comme celui de La Rochelle, car construit il y a vingt ans et prévu pour deux fois moins de patients. On a besoin de les agrandir et de permettre la création en circuits courts et circuits longs permettant de mieux travailler et de désengorger les Urgences ».

### Expliquer la réforme aux personnels

Après un petit tour de l'hôpital, dont les services du SAMU, elle s'est enfermée avec les représentants du personnel et des syndicats (CGT, FO) pour leur expliquer sa réforme de la Santé. « Nous avons un déficit de tous types de médecins sur tout le territoire, que ce soit en médecine de ville, du travail, scolaire, de PMI ou d'hôpital. C'est même un problème international, donc nous ne pouvons pas non plus aller recruter des médecins ailleurs, et nous ne savons pas les former en moins de dix ans. » Elle a-t-elle expliqué à la presse avant ce rendez-vous à huis clos. « Donc nous devons penser à des organisations où plus de professionnels de santé participent aux soins. C'est déjà ce que nous faisons avec les infirmiers ou infirmières qui vont pouvoir suivre les malades chroniques ; les pharmaciens en leur permettant de vacciner ou de faire des tests de diagnostics rapides. L'idée de la future organisation, c'est de déléguer les tâches sur les autres professionnels de santé pour que les médecins puissent se consacrer à leur valeur ajoutée, recevoir plus de patients, et éviter ainsi l'afflux aux urgences qui sont souvent liées à une difficulté d'accès à des soins. »

## Plus de paramédical et moins de médecins

Sur place, les personnels croisés lui ont tour à tour fait part des manques et des besoins de leurs services, qu'ils dénoncent depuis longtemps. « Aujourd'hui, on a des nuits de garde où on n'a pas de médecin urgentiste. Pour lundi soir, on a appris que qu'il n'y aurait pas de SMUR à Saint-Jean-d'Angély. Comment on fait ? Qu'est-ce qu'on répond à la population ? », demande un des responsables du centre d'appels des Urgences. Pour la ministre, il faut là aussi répondre aux problématiques de l'intervention de « plus de professionnels en paramédical et moins de médecins », soulignant que ce genre de système est pratiqué déjà dans certains pays d'Europe.

## La création de structures de proximité

Concernant le manque de lits chronique (il en manquerait 80 à La Rochelle), la ministre a aussi son analyse : « Sur les lits d'aval, ce qui nous manque, c'est surtout en soins de suite et en réadaptation, ou encore en EHPAD pour accueillir des personnes âgées. Beaucoup de lits d'hôpitaux sont occupés par des personnes avec des pathologies chroniques mais qui n'ont plus rien à faire à l'hôpital au niveau des soins aigus et qu'il faudrait pouvoir adresser à d'autres hôpitaux. La création des hôpitaux de proximité, spécialisé dans les soins de suite, qui est prévu dans la loi va permettre justement de fluidifier l'aval en permettant à ces personnes âgées d'être hospitalisées près de chez elles et pas dans les hôpitaux supports, pour décharger les urgences, les services de médecine et de chirurgie ». Dans ces structures de proximité que la ministre entend mettre en place, le projet de loi prévoit la création de permanences de médecins avec des consultations sans rendez-vous. « D'autres mesures seront prévues puisque j'ai lancé une mission flash avec les députés Thomas Minier et le professeur Pierre Carly (le patron du SAMU de Paris). Je leur ai demandé de me faire remonter des propositions concrètes sur l'organisation en amont ou en aval. Quand la gériatrie ou la cancérologie prennent directement en charge leurs propres patients, ça décharge les urgences. »

Avant de partir, elle a également promis une prime de risques aux personnels des Urgences, pour compenser « la lourdeur de leur travail et les incivilités subies ». « Elle va leur être distribuée dès ce mois-ci », leur a-t-elle assurée. Une prime de coopération a également été annoncée : « c'est une prime qui reconnaîtra le travail de coopération que mènent certains infirmiers et infirmières avec les médecins pour faire gagner du temps aux urgences notamment en prescrivant certains examens biologiques ou radiologiques, ce sont des méthodes qui se développent et qui font gagner du temps d'attente. »

## Les revendications des syndicats



Malgré cette visite, la colère des personnels ne semble pas apaisée. Dans une lettre que lui a remis la CGT avant le rendez-vous, le syndicat dénonce une opération de communication. « Vous avez visité aujourd'hui le service des urgences estivales de Saint-Martin de Ré. Si nous pouvons nous féliciter du maintien de ce service proposé à la population touristique, nous déplorons l'indécence de la Direction de communiquer largement dans les médias sur cette vitrine alors que sur le même site les soignants de l'EHPAD sont en situation de grande souffrance, travaillant dans des conditions dégradantes, subissant et faisant subir aux résidents les procédures dégradées. Cet EHPAD présente un taux d'accidents du travail et de maladies professionnelles 5 fois supérieurs à la moyenne nationale, avec un taux d'absentéisme de 31%. » Evoquant autant le manque de lits que le manque de personnel, ils demandent une solution urgente. « En mai 2018, vous avez promis de débloquer 360 millions d'euros sur trois ans pour des moyens supplémentaires pour les EHPAD. Un an plus tard, pas un euro n'a été débloqué à Saint-Martin de Ré où la situation est encore plus dégradée qu'en 2018. », dénoncent-ils. Pas convaincus par le développement de l'ambulatoire, ils parlent de conséquences catastrophiques en psychiatrie : « Le « virage ambulatoire » vient de provoquer la fermeture de 2 unités, avec 20 lits supprimés, sans solution concrète pour les patients chroniques concernés, qui n'ont pas de place dans le médico-social. Ils ne disposent pas d'une autonomie suffisante pour être pris en charge uniquement en ambulatoire. » Ils affichent leur scepticisme.

concernant le contenu de cette nouvelle réforme de la Santé. « *Nous rejetons ces nouvelles organisations sous-tendues par une logique financière ; et quand bien même les objectifs de ce plan seraient atteints il nous faudrait attendre dix ans pour constater.* », expliquent-ils, refusant d'attendre trois mois de plus les propositions de Mesnier et Carli, « Il y a urgence ! ». Ils lui fait part d'une liste de plusieurs revendications. « Concernant les urgences nous demandons que les recommandations SAMU-Urgences de France jointes en annexe soient appliquées sans délai » ; une augmentation du nombre de soignants p résident en EHPAD ; « *l'arrêt immédiat des procédures dégradées, des fermetures de lits, et des fonctionnements à flux tendu .* » ; une revalorisation des salaires avec une reconnaissance de la pénibilité du travail ; « *une évolution de carrière pour tous agents contractuels et une mise en stage plus rapide.* » ; « *une prime AS (prime qui différencie le salaire des AS des ASH) pour les aides soignants contractuels. Cette prime leur a été retirée sous prétexte de leur statut de contractuel ; la remise en place cadres de santé au cœur des services, « devenus administratifs ».*

Anne-Lise D

Crédit Photo : Anne-Lise D  
Publié sur [aqui.fr](http://aqui.fr) le 14/07/20

[Url de cet arti](#)